Municipalité

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 17-2025

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

Annexe

Comptes 2024 de la CISTEP

STEP de Lausanne

Participation totale des communes : CHF 28'137'927.97

Participation de Pully : CHF 143'581.65

Ville de Lausanne
Contrôle des finances
case postale 6904 – 1001 Lausanne

Rapport sur les constatations effectives à la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy CISTEP, relatives aux

COMPTE D'EXPLOITATION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES (STEP) ET REPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures convenues avec vous et énumérées ci-après concernant le « compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) » et la « répartition des charges totales nettes», pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2024.

Notre mandat a été effectué selon la Norme d'audit suisse 920 « Examen d'informations financières sur la base de procédures convenues ». Nos opérations ont servi uniquement à vous permettre de vous faire une opinion sur l'état du compte d'exploitation et de la répartition des charges de la CISTEP et peuvent se résumer ainsi :

1. Nous avons réconcilié le compte de fonctionnement de l'exercice 2024 des divisions traitement des eaux usées et STEPact du Service de l'eau de la Ville de Lausanne avec le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2024 (annexe 1) ;

2. Nous avons réconcilié les relevés de consommation d'eau fourni par le système SAP de la Ville de Lausanne ou ceux confirmés par certaines communes avec le tableau de répartition des charges totales nettes par commune (annexe 2) ;

3. Nous avons procédé à la vérification arithmétique du tableau de répartition des charges totales nettes par commune membre pour l'exercice 2024, et à la réconciliation avec le compte d'exploitation 2024 de la CISTEP.

Nos constatations sont les suivantes :

1. Les montants comparés concordent ;

2. Les écarts entre les données de consommation d'eau en 2024 issues du systéme SAP et les relevés fournis par certaines communes, et les données de consommation d'eau en 2024 utlisées pour déterminer la répartition des charges totales nettes sont présentés en annexe (annexe 3) ;

3. Les soldes du tableau de répartition des charges totales nettes par commune membre pour l'exercice 2024 sont arithmétiquement corrects et concordent avec le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2024.

Les opérations mentionnées ci-dessus ne constituant ni un audit ni une review en conformité avec les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous ne donnons pas d'assurance sur le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et la répartition des charges totales nettes au 31 décembre 2024.

Si nous avions procédé à des opérations supplémentaires, à un audit ou à une review du compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de la répartition des charges totales nettes en conformité avec les Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH), nous aurions éventuellement constaté d'autres éléments et vous en aurions fait rapport.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni remis à aucune autre partie. Il se réfère uniquement aux rubriques et comptes désignés ci-dessus et non à de quelconques autres états financiers de la CISTEP pris dans leur ensemble.

Lausanne, le 10 mars 2025

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

Yves Tritten experte-réviseur agréée (réviseur responsable)	**Ricardo Alvarez** expert-réviseur agréé

Annexes :

1. Compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2024 ;
2. Tableau de répartition des charges totales nettes par commune au 31 décembre 2024 ;
3. Etat des écarts entre les consommations d'eau en m3 2024 relevées dans SAP ou confirmées par les communes avec les consommations d'eau en m3 2024 utilisées dans le tableau de répartition des charges totales nettes.

Annexe 1: Compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2024

3 COMPTE D'EXPLOITATION 2024

Station d'épuration des eaux usées (STEP)	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Renseignements complémentaires
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux	33'893'727.61	33'893'727.61	36'533'200.00	36'533'200.00	31'049'985.93	31'049'985.93	
301 Traitements	6'075'634.79		6'348'700.00		5'611'038.98		STEP exploitation : 41.5 EPT ; postes transverses Service de l'eau : 1.1 EPT STEPact+LI3 : 10.8 EPT ; Total postes : 53.4 EPT Auxiliaires exploitation : 5 personnes hors plan des postes
303 Cotisations AVS et AC	545'739.06		579'900.00		511'635.41		
304 Cotisations à la caisse de pensions	751'148.79		836'700.00		729'954.57		
305 Assurance accidents	29'922.48		32'200.00		28'310.96		En fonction des primes de la SUVA calculées selon les corps de métier.
306 Autres frais de transport	1'135.56		0.00		1'595.33		Indemnisations diverses.
309 Frais de formation professionnelle	30'523.81		36'100.00		10'457.51		En fonction du nombre de formations effectuées.
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	673.41		0.00		3'860.00		Réparation diverses prises en charge par le Service de l'eau.
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	0.00		0.00		150.00		
317 Déplacements, débours, dédommagements	1'238.75		2'600.00		2'181.65		Notes de frais et repas de service.
318 Autres prestations de tiers, hors EPURA SA	45'800.27		169'700.00		58'593.54		La réserve pour les honoraires complémentaires du PREE Chamberonne (hors subvention du canton) a été peu sollicitée.
318 Facture Epura SA	25'983'735.25		28'128'500.00		23'708'353.57		En fonction du bouclement des comptes d'Epura SA.
319 Impôts, taxes, cotisation et frais divers	183.29				160.00		Diverses cotisations (groupement romand des exploitants de stations d'épuration des eaux).
390 Imputations internes	427'992.15		398'800.00		383'694.41		Service du pesonnel : 79'942.15 Prestations transverses refacturées par le Service des finances : 187'500.00 Comptabilité de direction : 159'800.00 Cours de caristes : 750.00
435 Redevances et prestations facturées à Epura SA		7'723'939.09		8'238'500.00		7'242'855.24	dont : STEP exploitation + EPT transverseaux service de l'eau: 5'061'776.27 STEPACT: 1'647'289.59 Personnel auxiliaire : 553'878.00
436 Dédomagement de tiers		140'240.81		10'000.00		39'101.14	Remboursements des indemnités journalières de la part de la SUVA et des assurances perte de gain.
439 Autres recettes		12.20		0.00		21.57	Gain de change
451 Participation du Canton aux charges		0.00		0.00		0.00	
452 Participation des communes aux charges		26'029'535.51		28'284'700.00		23'768'007.98	Selon répartition de la CISTEP

Annexe 2 : Tableau de répartition des charges totales nettes par commune au 31 décembre 2024

4 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

		Comptes 2024 HT	Comptes 2023 HT	Budget 2024 HT
Montant total à répartir, nature 452	CHF	26'029'535.51	23'768'007.98	28'284'700
Total des montants selon surface imputable	CHF	1'219'197.42	1'281'802.41	1'299'551
Solde à répartir selon consommations	CHF	24'810'338.09	22'486'205.57	26'985'149
Volume total d'eau consommée :	m3	18'773'847.91	19'851'091	20'169'319
Charge nette (TVA en sus) par m3 d'eau consommée :	**CHF/m3**	**1.32154**	**1.13274**	**1.33793**

Commune	Consommations d'eau en 2024	Surface imputable	Répartitions comptes 2024		Comptes 2024 HT	TVA 2024	Comptes 2024 TTC	Budget 2024 HT	Comptes 2023 HT
	[m3]	[ha]	Participation à raison de CHF 1.32154 / m3	Participation à raison de CHF 500 / ha	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	Participation à raison de CHF 1.13274 / m3
Chavannes-p-Renens	522'985	46.600	691'144.15	23'300.00	714'444.15	57'870.00	772'314.15	836'400.00	731'706.70
Cheseaux (y c. Bell SA)	347'024	13.457	458'605.10	6'728.45	465'333.55	37'692.00	503'025.55	461'200.00	418'374.80
Morrens	1'838	0.051	2'429.00	25.50	2'454.50	198.80	2'653.30	2'400.00	2'439.40
Crissier (réduit B.Braun + Tuileries)	846'554	15.825	1'118'752.95	7'912.55	1'126'665.50	91'259.90	1'217'925.40	1'170'700.00	941'406.10
Villars-Ste-Croix	79'208	3.893	104'676.30	1'946.45	106'622.75	8'636.45	115'259.20	85'300.00	95'466.10
Bussigny	710'556	13.417	939'026.20	6'708.50	945'734.70	76'604.50	1'022'339.20	853'200.00	742'630.70
Ecublens	838'012	48.419	1'107'464.00	24'209.60	1'131'673.60	91'665.55	1'223'339.15	1'255'100.00	1'176'825.60
Epalinges	631'256	199.371	834'228.30	99'685.50	933'913.80	75'647.00	1'009'560.80	1'019'900.00	809'628.45
Jouxtens-Mézery	130'909	7.189	173'001.10	3'594.35	176'595.45	14'304.25	190'899.70	154'200.00	160'895.55
Lausanne (réduit Tridel)	10'720'299	1'315.120	14'167'274.35	657'560.00	14'824'834.35	1'200'811.60	16'025'645.95	16'855'800.00	13'578'903.87
Le Mont-s-Lausanne	776'806	297.793	1'026'578.00	148'896.42	1'175'474.42	95'213.45	1'270'687.87	1'263'000.00	1'072'545.46
Prilly	960'099	211.087	1'268'806.55	105'543.55	1'374'350.10	111'322.35	1'485'672.45	1'265'000.00	1'269'457.35
Pully (collecteur Vuachère)	91'046	25.005	120'320.70	12'502.30	132'823.00	10'758.65	143'581.65	142'600.00	116'047.85
Renens (réduit Nébuleuse)	1'445'808	212.524	1'910'689.25	106'261.75	2'016'951.00	163'373.05	2'180'324.05	2'052'600.00	1'829'252.55
Romanel-sur-Lausanne	277'366	25.618	366'549.50	12'809.00	379'358.50	30'728.05	410'086.55	368'000.00	369'054.45
Saint-Sulpice	394'081	3.027	520'792.70	1'513.50	522'306.20	42'306.80	564'613.00	499'300.00	453'373.05
	18'773'848	2'438.395	24'810'338.15	1'219'197.42	26'029'535.57	2'108'392.40	28'137'927.97	28'284'700	23'768'007.98

Annexe 3: Etat des écarts entre les consommations d'eau en m3 2024 relevées dans SAP ou confirmées par les communes avec les consommations d'eau en m3

Commune	**Consommation (m3) eau en 2024 source: BI SAP / confirmation de la commune**	**quantités m3 après retraitements**	**Ecarts (m3)**	**Explications transmises par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne**
Crissier	914'121.00	846'554.27	(67'566.73)	Réduction liée aux activités des société B.Braun Médical SA et Tuileries Fribourg & Lausanne S.A.
Ecublens	1'114'484.00	838'012.00	(276'472.00)	Réduction liée aux réseaux hydrographiques qui ne se déversent pas tous dans la STEP de VIDY.
Lausanne (réduit Tridel)	10'745'054.00	10'720'299.47	(24'754.53)	Réduction liée aux opérations de l'usine de Tridel SA.
Renens (réduit Nébuleuse)	1'446'744.00	1'445'808.17	(935.83)	Réduction liée aux opérations de l'usine de La Nébuleuse SA.

Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

Au Conseil communal de la

Ville de Pully

Pully

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2024

(période du 1.1. au 31.12.2024)

Le 25 avril 2025
15'004'392/2150'4258/E
GST/LRO/bfi

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX ANNUELS 2024

Au Conseil communal de la Ville de Pully

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes communaux de la Ville de Pully, comprenant le bilan, les comptes de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des cautions et engagements, les associations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Responsabilité de la Municipalité

La responsabilité de l'établissement des comptes communaux, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes communaux afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes communaux ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes communaux annuels présentant un bénéfice de CHF 4'348'463.67 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 25 avril 2025

BDO SA

Gaëtan Storto
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp. Alexandre Collet
Réviseur agréé